

MAIRIE DE PLEUDANIEL

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - 22740 -

☎ 02 96 22 19 60

☎ 02 96 22 19 61

REUNION DU 25 FÉVRIER 2026

Le 17 février 2026 chaque membre du Conseil Municipal a été convoqué individuellement à son domicile pour la réunion du 25 février 2026 à 20h00.

Ordre du jour:

- ✚ Subventions communales 2026
- ✚ Indemnité de gardiennage de l'Eglise 2026
- ✚ Tarifs 2026 de location de la salle associative de Saint-Joseph

Questions diverses: Date du vote des budgets CFU 2025 et BP 2026

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUDANIEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ROGARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme GIRAUD Claude M. GUYOMARD Eugène, Adjoints, Mmes BEAUVERGER Christelle, HAMON Anne, LEC'HVIEN Brigitte, M. LE CHEVANTON Gilbert, KERMANACH Lionel, HENRY Romain

ABSENTS: Mmes BOUSSOUGANT Anne-Marie et BARBIER Anne

ABSENTS EXCUSÉS: Mme POCHAT Isabelle (procuration à M. LE CHEVANTON Gilbert)
M. LE BRIAND Alain (Procuration à Mme Christelle BEAUVERGER)

SECRÉTAIRE: Monsieur Eugène GUYOMARD a été nommé secrétaire de séance

Assistait également: Colette MEUBRY, Secrétaire générale

PUBLIC: Journalistes

Approbation à l'unanimité du PV de la séance précédente:
(Délibérations: N°2026/001 à 2026/009)

2026/011

2026-010 Subventions communales 2026 :

Subventions retenues :

ASSOCIATIONS	Vote 2026
<u>Associations communales</u>	8 410,00
Amicale Laïque (60 € * 28 Enfants)	1 680,00
Comité des fêtes	0,00
Courir ensemble	250,00
Grimoires	500,00
Plaisir de lire	800,00
Les Chênes verts	560,00
USTLP (Morangis inclus)	1 400,00
Les Plaisanciers (SUBVENTION EQUIPEMENT)	1 200,00
Les Plaisanciers (Participation taxe mouillage)	1 320,00
Amicale des chasseurs	700,00
<u>Asso hors commune (10 € / enfant domicilié dans la commune)</u>	60,00
Ass sportive Collège Saint Joseph PAIMPOL (UGSEL)	0,00
Association sportive Chambart De Lauwe (FSE)	0,00
UNSS Lycée Kerraoul	0,00
Centre Culturel Ernest Renan Tréguier	60,00
<u>Apprentissage</u>	40,00
Chambre des métiers de Ploufragan	0,00
MFR Loudéac	40,00
Campus des metiers Brest	0,00
<u>Asso hors commune (15 € / enfant domicilié dans la commune)</u>	390,00
Tennis club Tréguier	45,00
Cirque en flotte	75,00
Paimpol Rugby	15,00
Badminton club Paimpolais	0,00
Club natation Paimpol	15,00
Elan basket Paimpolais	15,00
Goëlo Judo Paimpol	0,00
Tennis club de Lézardrieux	75,00
Trégor Goëlo Athlétisme	0,00
Stade Paimpolais Football Club	105,00
Paimpol Handball	30,00
Bagminton Sternes de Ploubazlanec	15,00
<u>Autres associations</u>	1 905,00
VEMH Tréguier	15,00
Visiteurs de malades en milieu hospitalier section Paimpol	15,00
Quatre Vaulx Les Mouettes	0,00
Redadeg	100,00
Comice agricole	850,00
SNSM LOGUIVY DE LA MER	75,00
SNSM PLEUBIAN	75,00
Ligue contre le cancer	40,00
Resto du Cœur Saint-Brieuc	150,00

Asso Pierre Le Bigaut	40.00
Ass Paralysés de France	30,00
France ADOT	65,00
F.N.A.C.A	130,00
Asso Sclérosés en plaques	15,00
	0,00
Amicale des médaillés militaire de la Presqu'île	30.00
Officiers mariniers et veuves du canton de Lézardrieux	30,00
D'entrée de jeu Ludothèque	0,00
Amicale des sapeurs pompiers	75,00
JALMAV	15,00
AVC 22	30,00
Solidarité paysan	15,00
A.D Protection civile	0,00
CASCI	15,00
La Croix rouge	15,00
Rêves de clown	15,00
ADAPEI 22	0.00
Diwan – Paimpol	0,00
IFAS CH Paimpol	0.00
Secours catholique	15.00
Mémorial Américain P-Gautier	15.00
Secours populaire	15.00
Domicile Action Trégor	15.00
CIDFF	0.00

TOTAL: 10 800.00 €

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité

L'attribution de ces subventions, la reconduction de la subvention de **15 €** pour les enfants effectuant un voyage scolaire ou **10 €** pour une activité sportive dans l'année et celle de **70 euros** pour les stages étudiant à l'étranger qui seront inscrites et imputées à l'article 65748 du budget communal 2026.

2026- 011 Indemnité de gardiennage de l'Eglise 2026

Monsieur le Maire informe que Monsieur Lucien PARANTHOËN domicilié à Pleudaniel à «Manaty», a accepté en 2011 la charge de correspondant du relais Paroissial qui comprend entre autre l'ouverture, la fermeture et l'entretien de l'Eglise de Pleudaniel. Il peut donc prétendre au versement annuel de **503.42** euros comme le stipule la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C en date du 08 janvier 1987, revalorisé en 2024.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité:

Le versement de l'indemnité à Monsieur Paranthoën Lucien

La dépense sera inscrite et imputée à l'article 6218 du budget communal 2026

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

2026-012 Tarifs 2026 de location de la salle associative de Saint-Joseph

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE comme suit les tarifs de la salle associative pour l'année 2026 :

LOCATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE :

- Réunions (Hors-W-End)	Gratuité
- Particuliers de la Commune Apéritif/ Café	50.00 €
- Particuliers hors Commune Apéritif/café	80.00 €
- Particuliers <u>Commune</u> ** W-End	150.00 €
- Particuliers <u>Hors Commune</u> ** W-End	200.00 €
-Association <u>communale</u> (Gratuité1/an) et au-delà	50.00 €
-Association <u>Hors Commune</u>	80.00 €

VAISSELLE :

- Couvert complet:	1.00 €
--------------------	--------

Les ustensiles de cuisine seront mis à disposition à la demande

- ❖ Une caution de **100 €** devra être versée lors du retrait du matériel des pénalités (**10€ / jour**) pourront être appliquées si le matériel n'est pas rendu en temps voulu.
- ❖ Un état du matériel sera effectué au retrait et au retour du matériel
- ❖ **Le matériel devra être retiré le vendredi avant 11h30 et restitué le lundi matin. En cas d'impossibilité de retrait ou de restitution la Mairie devra être prévenue deux jours à l'avance.**

Pour toutes les locations, quel qu'en soit le montant, obligation de déposer un chèque de caution de 600,00 euros en plus du montant de la location. La location n'est effective qu'après dépôt de la caution et du règlement ainsi que d'une attestation de responsabilité civile indiquant les coordonnées du loueur et la date de location. Les dédits seront facturés du prix de la location s'ils sont effectués au moins 15 jours avant la date d'utilisation, en totalité si le délai est inférieur à 15 jours.

Compte tenu de l'état dans lequel certaines associations ou particuliers ont rendu la salle, l'heure de ménage sera facturée 40.00 €.

MATÉRIEL PERDU OU CASSÉ : - CASSÉ :

VERRES:

Coupes	1,00 €
Flûtes	3,00 €
Arcoroc	2,50 €
Ballons 16 cl	2,00 €
Ballons 19 cl	2,20 €
Ballons 25 cl	2,35 €

COUVERTS:

Fourchettes	1,70 €
Couteaux	2,70 €
Cuillères à soupe	1,20 €
Cuillères à café	1,20 €

ASSIETTES:

Creuse	3,20 €
Plate	3,00 €
Dessert	2,80 €

AUTRES:

Coque de Chaise	25,00 €
-----------------	---------

Questions diverses :

1/ Date du vote des budgets CFU 2025 et BP 2026 : **10 avril 2026 sans certitude**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 20H30

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents

La présente séance comprend les délibérations N° 2026/010 à 2026/012

Signature des membres présents:

- D.ROGARD

- C.GIRAUD

- E.GUYOMARD

- I. POCHAT (Absente)

- G. LE CHEVANTON

- A.LE BRIAND (Absent)

- C.BEAUVERGER

- L.KERMANACH

- A.HAMON

- R.HENRY

- B.LEC'HVIEN

- A-M. BOUSSOUGANT (Absente)

- A.BARBIER (Absente)